

## **RÉPONSE À LA PÉTITION**

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N° DE LA PÉTITION : **421-03274** 

DE: MME REMPEL (CALGARY NOSE HILL)

DATE: LE 27 FÉVRIER 2019

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

**SIGNATURE** 

Ministre ou secrétaire parlementaire

**O**BJET

Armes à feu

## **TRADUCTION**

## RÉPONSE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à lutter contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs. Plus précisément, pour renforcer encore plus les lois sur les armes à feu au Canada et pour protéger les collectivités contre la violence liée aux armes à feu, en mars 2018, le gouvernement a déposé le projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et certains règlements portant sur les armes à feu. Ce projet de loi respecte les engagements que le gouvernement a pris envers les Canadiens d'approfondir la vérification des antécédents et des permis, de normaliser les pratiques commerciales exemplaires qui ont cours parmi les détaillants, de veiller à ce que les décisions en matière de classification soient prises de façon impartiale et de renforcer les mesures de protection relatives au transport des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte, sans empêcher l'utilisation légitime d'armes à feu. Le projet de loi est présentement considéré en parlement.

De plus, le gouvernement a également annoncé un financement pouvant atteindre 327,6 millions de dollars sur cinq ans, et 100 millions de dollars par année par la suite, pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs, notamment en soutenant des projets communautaires et d'application de la loi axés sur la prévention.

L'affectation de ces fonds a été fondée, en partie, sur des exposés et des discussions lors du Sommet pour lutter contre la violence armée et les activités de gangs, qui s'est déroulé à Ottawa en mars 2018. À la fin de 2018, un peu plus de 214 millions de dollars sur cinq ans seront mis à la disposition des provinces et des territoires pour répondre à leurs besoins particuliers.

Notre gouvernement est résolu à mettre en place, à l'égard des armes à feu, des mesures efficaces qui priorisent la sécurité publique en empêchant les armes à feu de se retrouver entre les mains de personnes malintentionnées. Il est aussi résolu à renforcer les mesures de sécurité liées aux armes à feu, à veiller à ce que ces mesures soient justes et raisonnables pour les propriétaires d'armes à feu légales, ainsi qu'à soutenir diverses initiatives qui contribueront à réduire les crimes commis au moyen d'une arme à feu et les activités des gangs criminels.

Au surplus, 51,5 millions de dollars sur cinq ans seront investis dans les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada pour empêcher l'entrée au pays des armes à feu illégales et des voyageurs interdits de territoire. En outre, 34 millions de dollars serviront à renforcer la capacité de la Gendarmerie royale du Canada de mener des enquêtes liées à l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles et de permettre aux responsables de l'application de la loi un meilleur accès à la formation, à la technologie et aux données de façon à empêcher les armes à feu illicites d'entrer au Canada et à détecter et à signaler les activités de bandes criminelles.

Le gouvernement poursuivra ses travaux afin d'améliorer la sécurité publique en prenant au sérieux les crimes liés aux armes à feu, en augmentant les ressources consacrées à la lutte contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs et en mettant en œuvre des mesures permettant de renforcer les lois canadiennes sur les armes à feu, tout en tenant compte des besoins des entreprises et des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Dans le cadre de son mandat consistant à diriger l'examen d'une interdiction des armes de poing et des armes d'assaut au Canada, qui n'empêcherait pas l'utilisation légitime des armes à feu par les Canadiens, le Ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé a tenu huit tables rondes en personne en octobre 2018 dans l'ensemble du pays.

Les participants comprenaient des représentants d'associations de propriétaires d'armes à feu, d'organisations de femmes et de groupes de victimes, des responsables de la santé publique, ainsi que des propriétaires d'entreprises, des tireurs sportifs, des experts en la matière, des universitaires et des dirigeants de la collectivité. Un rapport sommaire sur la consultation sera publié en printemps 2019.